Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260130-2026013007-DE

EXTRAITDU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPLOURAC'H – n° 07

Séance du : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT
Absents : Philippe LE GUILCHER donne pouvoir à Yannick LARVOR
Véronique DILASSER, Aurélien FER, Marina URVOAZ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2026-01 30 07

OBJET : OBJET : Cession d'une partie du domaine public à Cosquer L'Hostis

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'accord de principe donné en séance du 4 novembre 2024, une enquête publique a été menée du 13 au 28 octobre 2025 en vue du déclassement d'une partie du domaine public au lieudit Cosquer L'Hostis en PLUSQUELLEC.

Le Commissaire-enquêteur, considérant que le déclassement « permet l'harmonisation de la propriété », a émis un avis favorable.

Il y a lieu d'entériner la position de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳décide de déclasser une partie du domaine communal, non cadastrée, section WL pour une contenance de 420 m² ;

↳décide de rétrocéder au GAËC DUBOURG la partie déclassée, la vente se fera pour **un euro symbolique**, étant entendu que tous les frais éventuels encore à venir seront à la charge du demandeur ;

↳autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.
Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)